



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/52  
6 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-et-onzième réunion  
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

**PROPOSITION DE PROJET : VIET NAM**

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) Banque mondiale

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Viet Nam

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	Banque mondiale (principale)

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année: 2012	199,93 (tonnes PAO)
--	-------------	---------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO))</b>							<b>Année: 2012</b>		
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,1				0,1
HCFC-124									
HCFC-141b		37,6							37,6
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé		216,9							216,9
HCFC-142b									
HCFC-22				87,8	73,5				161,3
HCFC-225				0,9					0,9

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009-2010:	221,2	Point de départ des réductions globales durables :	385,8
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	140,1	Restante :	245,67

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
IBRD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	81,3		15,0	96,3
	Financement (\$ US)	6 087 742		1 124 860	7 212 602

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	221,2	221,2	199,08	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	n/a	221,21	221,21	199,08	n/a
Financement convenu (\$US)	Banque mondiale	Coûts de projet	3 054 423	0	5 663 016	0	1 046 381	9 763 820
		Coûts d'appui	229 082	0	424 726	0	78 479	732 287
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	3 054 423	0	0	0	0	3 054 423
		Coûts d'appui	229 082	0	0	0	0	229 082
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	5 663 016	0	0	5 663 016
		Coûts d'appui	0	0	424 726	0	0	424 726

<b>Recommandation du Secrétariat:</b>	À examiner individuellement
---------------------------------------	-----------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence principale désignée, la Banque mondiale a soumis à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement du Viet Nam, une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup> pour un montant de 5 663 016 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 424 726 \$US. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre des deux premières années du PGEH, ainsi que les plans annuels de mise en œuvre pour la période 2014 et 2015.

### Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. La phase I du PGEH comprend une combinaison de politiques et de mesures de réglementation, des activités d'assistance technique et des mesures d'incitation financière pour 12 entreprises de mousse, ainsi que de gestion de projet.

3. L'accord de subvention conclu entre le gouvernement du Viet Nam et la Banque mondiale et en vigueur depuis novembre 2012, et une Unité de gestion de projet (UGP) a été établie en août de la même année. Un système de licences/quotas pour les HCFC a été mis sur pied depuis 2012, et des quotas d'importation ont été délivrés conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, où siège l'UGP, a signé plusieurs protocoles d'accord interministériels.

4. Tel qu'il a été approuvé initialement, le PGEH ne comprenait pas d'activités dans le secteur de l'entretien. Toutefois, il a été recouru à la flexibilité prévue dans la mise en œuvre du PGEH pour mener des activités d'assistance technique, notamment l'établissement d'un système d'information de gestion pour les importations, les exportations et les comptes rendus sur les HCFC et les polyols prémélangés (achevé), des activités de vulgarisation auprès des propriétaires d'entrepôts frigorifiés, ainsi que des activités liées aux bonnes pratiques de manutention des HCFC dans l'entretien (les deux dernières activités se poursuivront dans le futur). La mise en œuvre a débuté à huit des 12 entreprises de mousse, et une entreprise de vente de chaussures s'est déjà reconvertie à la technologie de mousse gonflée à l'eau, éliminant un volume total de 40,0 tonnes métriques (tm) (4,4 tonnes PAO) de HCFC-141b en vrac et 51,0 tm (5,61 tonnes PAO) de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés. La vérification et le paiement des coûts différentiels d'exploitation sont encore en suspens.

### Plans annuels de mise en œuvre pour 2014 et 2015

5. La Banque mondiale a présenté un compte rendu des cibles visées pour le système de licences pour les exercices 2013 à 2015, qui prévoit une réduction graduelle de la consommation de HCFC-141b, de 300 tm (33 tonnes PAO) en 2013 à 150 tm (16,5 tonnes PAO) en 2014 à zéro tonne en 2015. D'après le plan dans le secteur des mousses, les chaînes de production élimineront toute consommation de HCFC-141b et toute utilisation de HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour atteindre ces objectifs, la reconversion des 11 entreprises de mousse qui restent sera achevée d'ici la fin de 2014. Les activités d'assistance technique comprennent l'appui d'experts aux entreprises de mousse, la formation à l'emploi de la technologie à base de pentane, et la formation d'agents de douane. Les activités liées au secteur de la réfrigération et au secteur de l'entretien incluent l'interdiction de nouvelles installations et d'agrandissement de systèmes de réfrigération à base de HCFC dans l'industrie des pêches et les entrepôts frigorifiés, une sensibilisation accrue à l'utilisation de frigorigènes de remplacement dans le secteur de la climatisation et au rendement énergétique, la préparation d'un

<sup>1</sup> Le PGEH du Viet Nam avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 63<sup>e</sup> réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 10 % d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

manuel de formation aux bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération. La vérification de la consommation pour 2013 et 2014 sera réalisée dans le cadre de ce programme de travail.

6. Le gouvernement mènera les tâches suivantes : mettre en œuvre le système de licences; préparer une politique pour empêcher l'établissement de nouvelles installations ou l'agrandissement d'installations existantes qui utilisent les HCFC dans tous les secteurs; imposer l'interdiction d'importer du HCFC-141b pur; et mener une campagne de sensibilisation. L'UG mènera des activités d'assistance technique; produira des vidéos sur les bonnes pratiques dans l'installation, l'entretien et la réparation de climatiseurs maintenance; et fera une vérification financière des dépenses du projet.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Systeme de licences et de quotas

7. Le gouvernement du Viet Nam avait soumis une lettre pour confirmer que le pays a établi un système national applicable de licences et de quotas pour les importations et exportations de HCFC. Le système mis en place est totalement opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et permet d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal pour la période de 2013 à 2019. Le quota d'importation établi pour 2013 est de 220 tonnes PAO.

8. À la demande du Secrétariat, la Banque mondiale a indiqué que des mesures de réglementation des importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés ont été incluses dans le système de licences, et que les importations sont soumises à des permis. Présentement, les polyols importés ne sont pas soumis à des quotas. La Banque mondiale indique par ailleurs que les accords auxiliaires de subvention signés entre le gouvernement et les entreprises bénéficiaires contiennent des clauses qui engagent les entreprises à cesser d'utiliser le HCFC-141b en vrac aussi bien que dans les polyols prémélangés.

#### Niveau de référence

9. À la 63<sup>e</sup> réunion, le PGEH du Viet Nam avait été approuvé sur la base d'un niveau de référence estimatif de 221,2 tonnes PAO, qui s'est avéré identique au niveau établi au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal. Un nouveau projet d'accord a cependant dû être établi pour séparer la consommation de HCFC-141b (en vrac) du produit contenu dans les polyols prémélangés importés, comme il est indiqué à l'Annexe I au présent document.

#### Consommation

10. Le Tableau 1 indique la consommation de HCFC au Viet Nam.

Tableau 1: Consommation durant les exercices 2009 à 2012 et comparaison avec le niveau de référence  
(données A7)

Année	2009	2010	2011	2012	Référence	Différence entre 2012 et référence	Variation (%)
<b>Tonnes métriques</b>							
HCFC-22	2 816,0	3 262,0	3 120,0	2 933,0	3 039,0	-106,0	-3,5
HCFC-123	1,0	15,0	8,7	2,7	8,0	-5,3	-66,3
HCFC-141b	478,0	502,0	468,0	342,0	490,0	-148,0	-30,2
HCFC-225	0,0	0,0	0,2	13,4	0,0	13,4	n/a
<b>Tonnes PAO</b>							
HCFC-22	154,88	179,41	171,60	161,32	167,15	-5,83	-3,5
HCFC-123	0,02	0,30	0,17	0,05	0,16	-0,11	-68,8
HCFC-141b	52,58	55,22	51,48	37,62	53,90	-16,28	-30,2
HCFC-225	0,00	0,00	0,01	0,94	0,00	0,94	n/a
<b>Total</b>	<b>207,48</b>	<b>234,93</b>	<b>223,26</b>	<b>199,93</b>	<b>221,21</b>	<b>-21,28</b>	<b>-9,6</b>

11. En 2012, la consommation de HCFC-141b a chuté de 30 % par rapport au niveau de référence, continuant une tendance déjà visible en 2011. La consommation de HCFC-22 a également baissé, mais seulement de 3,5 % jusqu'ici. En 2012, la consommation de HCFC du Viet Nam pondérée au PAO était inférieure de 9,6 % au niveau de référence.

#### Degré de mise en œuvre des activités et taux de décaissement

12. Le Secrétariat a demandé un rapport de situation sur les étapes clés atteintes dans la reconversion des 12 entreprises de mousse couvertes par le PGEH. Le Tableau 2 indique les progrès enregistrés jusqu'ici dans l'exécution des activités et leur pertinence vis-à-vis de l'élimination totale prévue pour la phase I du PGEH.

Tableau 2: Progrès dans la mise en œuvre

Étape clé	Unité	HCFC-141b en vrac	HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	Consommation totale de HCFC-141b
Accord spécial de subvention signé	tm	288,0	481,1	769,1
	tonnes PAO	31,68	52,92	84,60
	Pourcentage d'élimination de la phase I	62,4%	59,3%	60,4%
Contrat signé pour les équipements	tm	115,0	109,8	224,8
	tonnes PAO	12,65	12,08	24,73
	Pourcentage d'élimination de la phase I	24,9%	13,5%	17,7%
Reconversion achevée	tm	40,0	51,0	91,0
	tonnes PAO	4,40	5,61	10,01
	Pourcentage d'élimination de la phase I	8,7%	6,3%	7,1%

13. À la date de la soumission de la proposition de projet au Secrétariat (20 août 2013), le niveau de décaissement représentait 14,2 % du montant total approuvé. Au 11 octobre 2013, ce niveau était de 20,8 % du montant total approuvé, comme l'indique le Tableau 3.

Tableau 3: Informations sur les décaissements de la première tranche

Date	Montant approuvé (\$US)	Montant décaissé (\$US)	Pourcentage de décaissement	Solde (\$US)	Montant engagé (\$US)
30 août 2013	3 054 423	434 023,74	14,2%	2 620 399,26	1 721 100
11 octobre 2013		635 879,00	20,8%	2 418 544,00	Mise à jour non reçue

#### Activités du secteur de l'entretien

14. En réponse à une demande d'informations supplémentaires sur le secteur de l'entretien, the Banque mondiale a indiqué que le système de formation professionnelle avait été utilisé antérieurement, durant l'élimination des CFC et des halons pour la formation des techniciens, puisque c'était le seul outil adéquat. La Banque mondiale a évalué le système de formation professionnelle au Viet Nam comme étant très bon. Concernant les normes pour le traitement des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) actuellement disponibles et leur inflammabilité, la Banque mondiale a estimé que ce n'était pas le moment de modifier les normes régissant les substances inflammables, étant donné que le secteur de la réfrigération et de la climatisation, notamment le secteur de la production, n'était pas inclus dans la phase I du PGEH. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de débats ni de décision sur les technologies pour les frigorigènes que le pays va choisir. La Banque mondiale signale par ailleurs que, pour élaborer et adopter des normes, il ne faut pas seulement disposer d'informations techniques. Il est également essentiel que les fabricants fassent partie des comités d'établissement des normes, qu'ils soient prêts et capables d'appliquer les nouvelles normes et d'adopter les technologies correspondantes.

#### Conclusion

15. Il semble que le Viet Nam se conformera aux limites de consommation de 2013 établies par le Protocole de Montréal et qui sont les mêmes que celles qui figurent dans l'Accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif. Compte tenu de l'évaluation des progrès enregistrés dans le volet des investissements, les activités d'assistance technique et les activités menées par l'UGP, le Secrétariat est arrivé à la conclusion que le pays a atteint un degré important de mise en œuvre des activités durant la première tranche de la phase I du PGEH.

16. En outre, le Viet Nam semble également bien placé dans ses efforts pour répondre aux exigences de conformité pour 2015.

### **RECOMMANDATIONS**

17. Le Comité exécutif est invité à envisager :

- a) De prendre note du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Viet Nam;
- b) De noter que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 2 des Appendices 1-A et 2-A de l'accord conclu entre le gouvernement du Viet Nam et le Comité exécutif, en se fondant sur le niveau de référence établi pour les HCFC aux fins de conformité, et qu'un nouveau paragraphe 15 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord adopté à la 63<sup>e</sup> réunion, figurant dans l'Annexe I au présent document;

- c) De noter par ailleurs que le point de départ révisé pour les réductions globales durables de la consommation de HCFC est de 221,21 tonnes PAO, calculé sur la base des niveaux de consommation réelle de 207,5 tonnes PAO et de 234,9 tonnes PAO indiqués pour 2009 et 2010, respectivement, au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, plus la consommation moyenne de polyols prémélangés durant les exercices 2007 à 2009 de 164,6 tonnes PAO, pour un total de 385,77 tonnes PAO; et
- d) D'approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH du Viet Nam, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015, pour un montant de 5 663 016 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 424 726 \$US pour la Banque mondiale.

-----